



**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR**  
**COMMUNE DE CARNOËT**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 25 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt- trois, le vingt-cinq janvier à dix-huit heures trente, à la Mairie de CARNOËT, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Mr LEYOUR Pascal, Maire.

Etaient présents : LEYOUR Pascal, ABHERVE-GUEGUEN Pierre-Yves, BANIEL Pascal, CHEVALLIER Cédric, DOTTIN Alain, LE MEN Rémi, ROLLAND Aurélie, URVOAZ Mickaël, ZUURBIER Jeroen.

Absents excusés :

GEFFROY Déborah a donné procuration à Mickaël URVOAZ.

Absents : CLECH Philippe, FOLLEZOU Armand, Anaïs LE BARS, MONFORT Frédéric.

Secrétaire de séance : Pascal BANIEL.

*Date de la convocation* : 20 janvier 2023

**Délibération N° 05-2023**

**(nomenclature 5)**

**Objet : Avis sur le projet de carte scolaire envisagé par la DASEN pour la rentrée 2023/2024**

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal du projet de carte scolaire envisagé par la DASEN pour la rentrée 2023/2024. Celui-ci prévoit une suppression de 47 postes sur le département pour une création de seulement 18 postes. Le Syndicat de Regroupement pédagogique Intercommunal (SRPI CARNOËT-PLOURAC'H-PLUSQUELLEC) est directement impacté par cette décision avec la menace d'une fermeture de classe sur une des 3 communes.

Monsieur le Maire précise que l'Inspection académique se base sur la faiblesse des effectifs actuels mais pas sur l'évolution démographique des années suivantes.

En effet, sur les 3 années, 19 enfants sont nés sur la commune de Carnoët, et des familles s'y sont installées. Le dernier recensement le prouve avec une augmentation de la population. A Carnoët, des travaux d'accès PMR (Personnes à Mobilité réduite) sont en cours de réalisation pour recevoir des enfants en situation de Handicap à la rentrée 2023.

Monsieur le Maire souligne également que l'école a toujours été une priorité pour les municipalités du SRPI. De ce fait, en plus des travaux courants d'entretien, des investissements importants ont été réalisés.

Ainsi, face à cette perspective, le Conseil Municipal s'oppose fermement à cette décision.

Cette potentielle fermeture, serait de nature à surcharger les classes restantes et par conséquent, compromettre la qualité de l'enseignement.

De plus, si un poste est supprimé, il y aura plus de niveaux par classe. Cela aura des conséquences sur les conditions de travail des enseignants mais aussi directement sur la qualité de l'apprentissage des enfants. Les enseignants auront moins de temps individualisé avec chaque enfant. De plus, les salles de classe ont une capacité d'accueil limitée à une vingtaine d'enfants.

La fermeture d'une classe, pourrait également impacter les écoles dans leur ensemble et ainsi déstabiliser l'équipe pédagogique. Des emplois au sein du SRPI seront également impactés par cette décision.

Face à tous ces enjeux, et surtout, dans l'intérêt des enfants, les parents d'élèves, les familles et les élus ont décidé de se mobiliser. Une pétition a été lancée et a déjà récolté plus de 500 signatures.

Dans l'intérêt des enfants, et après avoir relevé les conséquences d'une éventuelle fermeture de classe, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **S'OPPOSE** fermement à la fermeture d'une classe
- **PRECISE** que les cartes scolaires sont soumises au vote par le comité technique spécial départemental (CTSD) lors d'une première instance qui se déroulera le 2 février prochain.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents  
(vote : 9 pour plus 1 procuration)

-

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Pascal LEYOUR.

*Acte rendu exécutoire après dépôt  
Préfecture le 01/02/2023 par voie dématérialisée  
et publication et notification le 01/02/2023.*